

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 2024



Qui a Bretagne sans Jugon a chape sans chaperon

Objet de la Délibération
n°2024-0062

L'an, deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

POUVOIRS : Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Denis KEURMEUR, Mme Julie POUPART, M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Thierry LEBOUCHER

Date de la convocation et d'affichage : 5 juillet 2024

Afférents au Conseil Municipal.	Nombre de Membres	
	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

- FINANCES :

- **VENTE PROPRIETES : -derrière le commerce au bourg de Dolo (2 lots),**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord :

- Pour diviser en deux lots, le terrain, le bâtiment à rénover et la maison situés à proximité du commerce local de Dolo.

- Pour vendre un lot comprenant un des bâtiments à rénover et du terrain situé derrière le commerce de Dolo côté route de Broons au prix de 30 000 € à M. Robert Boehm qui a donné son accord.

- Pour vendre l'autre lot, comprenant l'autre bâtiment à rénover et la maison d'habitation, situé route de Sévignac et autorise M. le Maire à conduire les négociations.

Un géomètre sera missionné pour déterminer exactement l'emprise de chaque lot.

Le secrétaire de séance, M. Thierry LEBOUCHER

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

